Maître ARENA:

Cela importe aussi en termes de responsabilités; parce que l'on voit arriver le contentieux! Effectivement, si c'est un parc, si c'est un maître d'ouvrage notoire qui s'entoure d'une équipe de maîtrise d'œuvre, je pense qu'il n'y aura pas de difficultés, quoique! Mais si c'est le particulier qui vous dit: « Construisez selon la R.T. 2012; je vous signe un devis; faites-le », est-ce que vous, vous allez dire: « Je ne sais pas le faire » ou est-ce que vous allez dire: « Je sais le faire, mais il va y avoir un surcoût parce que je vais faire appel à un soustraitant B.E.T. » ou vous prenez le risque en [vous] disant: on verra bien; de toute façon, c'est lui qui va faire (d'après ce que j'ai compris) sa propre attestation au dépôt du permis, en disant: « je vais construire, je respecte la norme ».